ANM ONM | ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

PASCAL GILLI
SECRETAIRE GENERAL DEPARTEMENTAL
TRESORIER DEPARTEMENTAL
SECTION DEPARTEMENTALE DES ALPES MARITIMES

Objet : Rappel – Cotisation annuelle 2025

Cher (Chère) compagnon,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier afin de vous rappeler le règlement de votre cotisation annuelle pour l'année 2025.

Le montant de la cotisation s'élève à 40 €, auquel peut s'ajouter, si vous le souhaitez, l'achat de notre revue pour 16 €, soit un total de 56 €.

Nous vous remercions de bien vouloir effectuer ce règlement en un seul paiement, soit :

• *par chèque, à l'ordre de ANMONM 06, à nous faire parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous*

• *ou par virement bancaire, en utilisant les coordonnées bancaires figurant en bas de ce courrier.*

Nous vous rappelons qu'un reçu fiscal vous sera délivré, vous permettant de déduire 66 % du montant versé de vos impôts sur le revenu 2025.

Votre contribution financière est précieuse : elle nous permet chaque année de faire vivre l'association, de soutenir ses actions et de récompenser les efforts de civisme et de citoyenneté des jeunes, collégiens et étudiants de notre département.

Dans l'attente de votre règlement, nous vous remercions sincèrement de votre soutien et je vous prie d'agréer, Cher(e) compagnon, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le trésorier départemental
Pascal GILLI

Par Chèque à l'ordre de *A.N.M.O.N.M.06*
A adresser par voie postale à :
M. GILLI Pascal - ANMONM 06 - 252 Avenue de la Lanterne
Les Anges 3 - 06200 Nice

Par virement bancaire : Coordonnées bancaire
ANMONM 06
IBAN : FR76 1460 7003 2770 5138 7871 441

PASCAL GILLI *252 avenue de la lanterne « Les Anges III» 06200 Nice*
Port 06.16.78.19.54- Email : pascal.gilli581816@gmail.com